

« LES NÉGOCIATIONS AVEC L'UE ALIMENTENT LE DÉBAT »

Union européenne, dialogue social, intérim, harcèlement au travail, réforme du droit du travail, travail au noir, problématique des déplacements... Philippe Ortelli, président de la Fedem, répond aux questions de *Monaco Hebdo*.

PROPOS RECUEILLIS PAR RAPHAËL BRUN

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS LA RENTRÉE 2017 SUR UN PLAN ÉCONOMIQUE ?

Cela dépendra de la bonne santé des secteurs de notre économie. Les chiffres sont bons. Au 1^{er} trimestre 2017, la hausse de 3,9 % du chiffre d'affaires du pays, l'augmentation des emplois, du nombre d'employeurs et du nombre d'heures travaillées le confirment⁽¹⁾ : notre pays se porte bien. Il faut malgré tout rester prudent. Car si la tendance est globalement positive, la réalité est plus nuancée, avec des secteurs très dynamiques comme la construction ou le commerce de gros, et d'autres en recul : immobilier, commerce de détail, activités scientifiques et techniques...

LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR CETTE RENTRÉE 2017 ?

Les négociations avec l'Union européenne (UE), sur fond de Brexit, alimentent les débats. Elles ne doivent pourtant pas devenir un sujet de division et de controverse lors des élections monégasques de 2018, au risque de polluer toute la campagne. Au-delà, la transition énergétique, impulsée par le Prince Albert II, est l'un des enjeux majeurs pour notre pays, à laquelle toutes les forces vives doivent s'associer.

« COMME LES NÉGOCIATIONS ENTRE MONACO ET L'UE DEVRAIENT ÊTRE RETARDÉES EN RAISON DU BREXIT, CERTAINS PROJETS INDUSTRIELS DÉVELOPPÉS À MONACO RISQUENT D'ÊTRE GELÉS »

LE GOUVERNEMENT A PUBLIÉ SUR SON SITE INTERNET DES INFORMATIONS SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC L'UE : CETTE COMMUNICATION VOUS A RASSURÉ ?

La mission de la Fedem est d'accompagner les branches d'activités du monde économique. Certaines, comme la pharmacie, la chimie, les cosmétiques, l'agroalimentaire, les assurances ou les transports, ont besoin d'accéder au marché européen. Ces secteurs attendent donc beaucoup de ces négociations. Actuellement, certaines de ces entreprises sont obligées d'ouvrir des filiales dans les pays voisins pour pouvoir exporter, ce qui représente une perte pour notre économie. Cette situation se poursuivra tant qu'un accord équilibré, tenant compte de nos spécificités tout en permettant la plus large participation possible de nos entreprises au marché européen, n'aura pas été conclu. Le gouvernement en a conscience.

MAIS LE BREXIT PÈSE SUR CES NÉGOCIATIONS ?

Comme ces négociations devraient être retardées en raison du Brexit, certains projets industriels développés à Monaco risquent d'être gelés. Par ailleurs, l'incertitude et le manque de visibilité sont les ennemis de l'attractivité. La Fedem a alerté le gouvernement sur les conséquences de ce report.

COMMENT JUGEZ-VOUS LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL ACTUELLEMENT ?

La qualité du dialogue social est plutôt bonne. Si les positions des partenaires sociaux divergent souvent, nous avons montré que nous étions capables de trouver un accord lorsque l'intérêt supérieur du pays l'exige. Ce fut le cas en 2013 avec la signature par l'Union des Syndicats de Monaco (USM) et la Fedem de l'avenant n° 21 pour la création d'une caisse de retraite complémentaire monégasque. Et nous continuons à travailler ensemble sur ce projet.



LE DIALOGUE AVEC L'USM PORTE SUR QUOI ACTUELLEMENT ?

Récemment, nous avons discuté des améliorations possibles en ce qui concerne les transports et le logement des actifs. Au lieu de gaspiller notre énergie dans des luttes idéologiques, nous devons, autant que possible, réfléchir ensemble de façon constructive.

POUR QUE L'AUTRE FÉDÉRATION DE SYNDICATS, LA F2SM, PUISSE ÊTRE ENTENDUE, SOUHAITEZ-VOUS QUE LA NOTION DE PLURALISME SYNDICAL SOIT INSCRITE DANS LA LOI ?

La Fedem, qui est à Monaco la seule fédération de syndicats patronaux, cohabite avec des organismes professionnels qui ne lui sont pas affiliés, comme la chambre patronale du bâtiment et l'Association Monégasque des Activités Financières (Amaf), avec lesquels elle entretient des relations, de même qu'avec la F2SM. Notre volonté n'est pas de les exclure. Quant à une éventuelle modification légale, à laquelle nous ne serions pas opposés, c'est avec le gouvernement qu'il faut en parler.

« RÉCEMMENT, NOUS AVONS DISCUTÉ AVEC L'USM DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES EN CE QUI CONCERNE LES TRANSPORTS ET LE LOGEMENTS DES ACTIFS »

QUEL BILAN A LAISSÉ L'ANCIEN CONSEILLER-MINISTRE POUR LES AFFAIRES SOCIALES ET LA SANTÉ, STÉPHANE VALERI ?

Il a su accorder une large place à la concertation, toujours dans l'intérêt général, et pour maintenir et améliorer le modèle socio-économique monégasque. Il a aussi permis des évolutions importantes : réforme des retraites, lois sur le handicap et l'accessibilité du cadre bâti, mise en œuvre du télétravail... Son bilan à l'égard des chefs d'entreprises est positif.



© Photo DR

QU'ATTENDEZ-VOUS DE SON SUCCESSEUR, DIDIER GAMERDINGER ?

Il a forcément un regard neuf sur les dossiers sociaux. L'accompagnement du dialogue social et la lutte contre le travail dissimulé figurent parmi ses priorités. Nous y adhérons, car elles vont dans le bon sens. Dès sa prise de fonction, il a effectué des visites de courtoisie auprès de la Fedem et d'autres organismes professionnels monégasques, afin d'établir des liens directs. Nous apprécions cette initiative. La Fedem sera pour le nouveau ministre un partenaire ouvert, pragmatique et attentif, comme elle l'a toujours été.

COMPRENEZ-VOUS LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES IL Y A QUELQUES SEMAINES PAR L'USM ?

Monaco est un État de droit, attaché au respect des libertés et des droits fondamentaux. Le droit de grève des salariés est inscrit dans la constitution monégasque dans le cadre de la loi n° 1025 qui en régit les conditions d'exercice et assure la liberté du travail. Aussi, nous n'avons pas à commenter ces manifestations, tant qu'elles respectent le cadre légal et les limitations qu'il fixe.

L'USM ET L'UNION DES RETRAITÉS DE MONACO (URM) RÉCLAMENT LE MAINTIEN DES RETRAITÉS FRANÇAIS DANS LES CAISSES SOCIALES MONÉ-

GASQUES : VOTRE POSITION SUR CE SUJET ?

Il faut savoir raison garder. Le coût supplémentaire, estimé à 250 millions d'euros, et que devraient supporter les caisses sociales monégasques, rend cette requête irréaliste. La financer nécessiterait une forte hausse des cotisations patronales, qui menacerait la compétitivité des entreprises. Et par effet de ricochet, l'emploi.

L'URM ATTEND TOUJOURS UNE REVALORISATION DU POINT D'INDICE DE RETRAITE ?

Là-aussi, il faut être raisonnable ! À salaires identiques, les retraites à Monaco sont déjà largement supérieures à celles versées en France. La qualité de notre modèle social, que beaucoup nous envient, a été rendue possible grâce au succès économique bâti dans les années 50, que nous connaissons aujourd'hui, et sur lequel reposent 52 000 emplois. Nous devons tout faire pour le maintenir, dans un monde où les progrès technologiques (intelligence artificielle, robotique, réalité augmentée) vont révolutionner l'économie mondiale, comme l'a par exemple annoncé en juillet le rapport réalisé par Dell et l'Institut pour le Futur, un think tank californien.

L'USM ATTEND AUSSI UNE RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL, AVEC NOTAMMENT UNE SUPPRESSION DE L'ARTICLE 6 ET DU LICENCIEMENT SANS MOTIF ?

Sur ce sujet, nos positions diffèrent. Les entreprises, majoritairement des PME, sont la base du développement futur de Monaco. Pour nous, la priorité c'est de continuer à leur offrir un environnement favorable, avec un droit du travail qui reste proche du droit actuel, facilement applicable, et n'encadrant pas trop sévèrement les rapports de travail, pour que nos PME continuent d'embaucher et de créer de la valeur ajoutée. Le but n'est pas d'avoir une boulimie législative, mais de faire évoluer certains textes dans le bon sens.

ET À PROPOS DE L'ARTICLE 6 ET DU LICENCIEMENT SANS MOTIF ?

Concernant l'article 6, le législateur monégasque a reconnu au salarié comme à l'employeur, un droit autonome et unilatéral de rompre le contrat de travail, en l'adoptant puisqu'il dispose : « *Le contrat de travail à durée indéterminée peut toujours cesser par la volonté de l'une des parties ; il prend fin au terme du préavis.* » Ce texte n'impose pas à l'employeur dans l'exercice de son droit unilatéral de résiliation de notifier au salarié un motif de rupture du contrat, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de motif.

« NOUS NE SERIONS PAS OPPOSÉ À UNE ÉVENTUELLE MODIFICATION LÉGALE [POUR QUE LA NOTION DE PLURALISME SYNDICAL SOIT INSCRITE DANS LA LOI ET QUE LA F2SM SOIT ENTENDUE ET CONSULTÉE – N.D.L.R.], C'EST AVEC LE GOUVERNEMENT QU'IL FAUT EN PARLER »

MAIS L'USM ESTIME QUE CE TEXTE DONNE TROP DE POUVOIR AUX PATRONS ET QUE DES ABUS SONT POSSIBLES ?

Ce texte ne signifie pas non plus que le droit de licencier est sans limite. Les tribunaux ont retenu que l'article 6 n'instaurait pas, au profit de l'employeur, un droit discrétionnaire et absolu. L'absence d'énonciation de motif n'empêchant pas la recherche ultérieure de dommages et intérêts qui justifieraient d'une réparation, en raison non pas de la rupture elle-même, mais de ses conséquences.

LES TRIBUNAUX SONT ASSEZ VIGILANTS ?

Les tribunaux veillent à ce que l'employeur respecte les droits et les prérogatives du salarié d'une part, et que les circonstances qui entourent le licenciement soient exemptes de tout abus, d'autre part.

IL FAUT SUPPRIMER L'ARTICLE 6 ?

Non car ce texte n'est en aucun cas un licenciement "post-it", mais c'est une troisième voie originale de licenciement qu'il faut préserver. L'article 6 peut aussi satisfaire le salarié qui ne veut pas voir étaler les reproches de son employeur et préfère percevoir une indemnité plus importante à la fin de son contrat.

MONACO EST ISOLÉ DE CE POINT DE VUE LÀ ?

Des pays comme la Suisse, la Belgique, le Luxembourg et l'Angleterre ont des dispositions similaires.

QU'EST-CE QUI DEVRAIT ÉVOLUER ALORS ?

Dans un contexte mondialisé, pour que nos entreprises restent compétitives dans un contexte mondialisé, il faudrait par ailleurs réviser la loi sur le licenciement économique qui, bien que non équivoque sur le droit pour le chef d'entreprise d'organiser le fonctionnement de son entreprise, doit pouvoir supprimer un poste de travail pour assurer une meilleure organisation ou une gestion plus rationnelle de l'entreprise. Il ne paraît pas concevable d'obliger un employeur, par principe, à conserver un contrat de travail qui n'a plus d'utilité.

LES CHEFS D'ENTREPRISES DEVRAIENT DONC AVOIR UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ ?

On ne doit pas obliger l'employeur à justifier que la compétitivité de son entreprise est vraiment menacée ou qu'elle est dans une situation économique compromise (obérée) ou même, dans un état de survie, pour pouvoir supprimer un poste de travail. De même, il ne faut pas que les graves difficultés économiques atteignent toute l'entreprise et en compromettent son existence pour pouvoir supprimer un

poste dans un seul département de l'entreprise qui va mal.

L'INTÉRIM EST SUFFISAMMENT RÉGLEMENTÉ À MONACO ?

Même si aujourd'hui l'intérim ne dispose pas d'une législation spécifique, la profession s'est structurée, avec la création en 1991 d'un code de déontologie créé par le Syndicat des Entreprises de Prestations de Services et de Personnel Intérimaire (SEPSPI), affilié à la Fedem, pour réglementer l'activité des entreprises monégasques de ce secteur. Depuis, il a évolué pour suivre la réalité économique du pays. En 2016, le ministre des affaires sociales a consulté les acteurs concernés quant à une future réglementation légale.

SELON QUELLE LOGIQUE FAUT-IL ENCADRER L'INTÉRIM ?

La Fedem a soutenu la demande de son syndicat pour que le futur texte soit élaboré sur la base de ce code, appliqué par toutes les entreprises du secteur. En juin, le nouveau conseiller-ministre pour les affaires sociales et la santé, Didier Gamerdingier, nous a fait savoir que ses services poursuivaient leur réflexion en vue de l'élaboration du projet de loi qui donnera lieu à une nouvelle consultation.

« POUR PERMETTRE SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, MONACO DOIT SE Doter D'UN ACCÈS SUPPLÉMENTAIRE DEPUIS L'AUTOROUTE, À L'EST COMME À L'OUEST »

L'INTÉRIM EST VRAIMENT PRÉCIEUX POUR LES ENTREPRISES MONÉGASQUES ?

L'intérim est un dispositif intéressant qui permet d'accompagner la croissance des PME en répondant à leurs besoins d'adaptation face aux fluctuations des marchés. Aussi, s'il est nécessaire de prévenir les abus et de protéger cette catégorie de salariés, il est essentiel de ne pas remettre en cause le cadre général de cette forme de travail nécessaire aux entreprises. C'est pourquoi, aux côtés de notre syndicat, nous serons attentifs à l'équilibre du texte à venir.

LE CONSEIL NATIONAL PRÉPARE UN TEXTE SUR LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL : QU'ATTENDEZ-VOUS DE CE TEXTE ?

Ce projet de loi n° 908 sur le harcèlement et la violence au travail, fait suite à la proposition de loi n° 198 votée par le Conseil national le 13 juillet 2011 sur la protection contre la discrimination et le harcèlement et en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, à laquelle nous nous étions opposés.

POURQUOI ?

Notamment parce que la notion même de harcèlement était floue et pouvait amener à des abus. Ce projet de loi est bien plus adapté à Monaco, plus équilibré et respectueux des entreprises. En mai, nous avons fait part de notre

« LES ACTIONS DES COMMUNES SONT ESSENTIELLES, CAR ELLES ONT DU FONCIER DISPONIBLE: AU NORD, BEAUSOLEIL DOIT ENCORE S'ÉTENDRE POUR LOGER PLUS D'ACTIFS DE MONACO. À L'EST, À L'OUEST, ET À LA TURBIE, CES LOGEMENTS POUR LES SALARIÉS DE MONACO SONT TROP RARES »

position sur ce texte au Conseil national. Ce dernier souhaitant que la lutte contre le harcèlement aboutisse à des procédures plus abouties dans les entreprises, nous réfléchissons notamment à la mise en place d'une procédure originale de médiation qui permettrait d'éviter les contentieux judiciaires.

OÙ EN EST LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR, DÉSIGNÉE COMME L'UN DES SUJETS PRIORITAIRES PAR LE CONSEILLER-MINISTRE POUR LES AFFAIRES SOCIALES ET LA SANTÉ, DIDIER GAMERDINGER ?

Le travail dissimulé n'est pas très répandu à Monaco. Ce sont surtout des entreprises venant de l'extérieur qui le pratiquent, en ne se déclarant pas aux organismes sociaux monégasques, ni aux services fiscaux.

LES SECTEURS LES PLUS CONCERNÉS ?

Le BTP, l'hôtellerie-restauration, les établissements de nuit, les gens de maison, sont les plus touchés par ces pratiques qui desservent tout le monde: les caisses sociales perdent des cotisations, les salariés sont précarisés, les entreprises déclarant leurs employés subissent la concurrence déloyale de celles qui ne le font pas.

QUE FAIRE ?

Nous sommes bien sûr favorables à la mise en œuvre d'un plan visant à lutter plus efficacement contre ce phénomène, grâce notamment à des contrôles renforcés, comme l'a proposé le ministre des affaires sociales.

LES DIFFICULTÉS DE CIRCULATION POSENT DE LOURDS PROBLÈMES AUX ENTREPRISES MONÉGASQUES, AVEC DES SALARIÉS QUI ARRIVENT DE PLUS EN PLUS EN RETARD LE MATIN: QUELLES SOLUTIONS SOUHAITERIEZ-VOUS VOIR MISES EN PLACE SUR CE SUJET ?

Les problèmes de saturation des infrastructures routières et ferroviaires sont récurrents. Tous les matins, l'entrée de Monaco par la route est congestionnée, parfois jusqu'à 11h. Et aucun TER ne circule aux heures de pointe, entre 7h54 et 8h14! Pour permettre son développement économique, Monaco doit se doter d'un accès supplémentaire depuis l'autoroute, à l'est comme à l'ouest. La Fedem a des propositions à faire dans ce sens, notamment le prolongement du tunnel Rainier III jusqu'en face du terrain de la Brasca, afin de pouvoir basculer une voie montante en voie descendante entre l'autoroute et l'entrée ouest de Monaco.

D'AUTRES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LES PROBLÈMES DE CIRCULATION ?

Des parkings de dissuasion aux entrées fluidifieraient aussi les accès. Un téléphérique intra-muros, partant du Jardin Exotique et desservant Fontvieille et Monaco-Ville, comme l'a présenté le ministre d'Etat, pourrait compléter ces infrastructures. Ce problème s'intensifiera dans l'avenir, car Monaco aura besoin d'au moins 30000 salariés supplémentaires pour soutenir sa croissance et financer ses retraites. Pour rester attractif, nous devons anticiper.

MAIS À CAUSE DES PRIX DE L'IMMOBILIER QUI FLAMBENT, LES SALARIÉS SONT OBLIGÉS DE SE LOGER LOIN DE MONACO, CE QUI A POUR CONSÉQUENCE D'AUGMENTER LES BOUCHONS AUTOUR DE LA PRINCIPAUTÉ ?

Une des solutions serait de mettre en place les infrastructures nécessaires pour les loger davantage dans les communes limitrophes. Cela résoudrait certains problèmes d'accès et aurait un impact écologique positif. Aujourd'hui, ces communes sont réticentes à construire des logements pour actifs, car cela implique de financer la création d'écoles. Or, pour attirer les meilleurs cerveaux européens à Monaco, il faut leur offrir les meilleures prestations de santé et de sécurité, ce qui est déjà le cas, mais aussi en matière de logement et d'éducation des enfants.

LE GOUVERNEMENT MONÉGASQUE EST SUFFISAMMENT OFFENSIF SUR CE DOSSIER ?

Les actions du gouvernement, qui a soutenu ces dernières années les constructions de logements dans ces communes, vont dans le bon sens. Au-delà, les actions des communes sont essentielles, car elles ont du foncier disponible: au nord, Beausoleil doit encore s'étendre pour loger plus d'actifs de Monaco. À l'est, à l'ouest, et à La Turbie, ces logements pour les salariés de Monaco sont trop rares. Nous avons tous à gagner au développement d'une offre de logements abordables aux portes de Monaco. Notre pays ne soutiendra sa croissance qu'en rapprochant ses salariés qui auront une meilleure qualité de vie. Les communes limitrophes bénéficieront d'un marché de l'emploi dynamique et de rentrées fiscales opportunes.

MONACO MANQUE TOUJOURS DE BUREAUX ?

Oui, pour permettre aux entreprises de se développer et de continuer à créer de l'emploi, Monaco a besoin de plus de bureaux, à des prix abordables. Tout ce qui est rare est

cher. Et les prix des loyers de bureaux dans le privé sont trop élevés pour des PME d'une taille moyenne de 22 salariés. Elles n'ont pas les moyens de payer 500 euros/m²/mois en moyenne pour des bureaux lambda.

MAIS LE TÉLÉTRAVAIL, LANCÉ EN SEPTEMBRE 2016, EST PRÉSENTÉ COMME UNE AVANCÉE ?

Le télétravail offre une alternative intéressante, même s'il ne répond pas à tous les besoins: pour les activités d'ingénierie par exemple, le prix du foncier est très problématique, car elles ont besoin de postes fixes et le télétravail est compliqué à mettre en place.

LA MUTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VERS LES START-UPS EST AMORCÉE AVEC MONACOTECH (LIRE NOTRE DOSSIER PUBLIÉ DANS MONACO HEBDO N° 1028): LE SECTEUR INDUSTRIEL EST DÉFINITIVEMENT CONDAMNÉ EN PRINCIPAUTÉ ?

La vague actuelle des start-ups, marquée par la création d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance, dont seulement quelques-unes arriveront à maturité, est une évolution économique significative. Pour autant, il ne faut pas mettre tous nos œufs dans le même panier et croire qu'elles remplaceront toutes les entreprises traditionnelles qui ont déjà montré leur capacité d'adaptation au marché.

VOTRE REGARD SUR MONACOTECH ?

Avec MonacoTech, Monaco se positionne comme une place d'innovation, en créant un écosystème visant à permettre à ces jeunes pousses de grandir, de réussir à Monaco, et de se transformer peut-être en entreprises de niveau mondial. Monaco doit poursuivre sa diversification économique: MonacoTech en est un exemple. Ces start-ups pourront aussi avoir des vocations industrielles et préfigurer l'industrie du futur. Comme l'a précisé le conseiller-ministre pour l'économie et les finances, Jean Castellini, lors de sa rencontre avec les présidents des syndicats affiliés: « C'est l'évolution, et pas la révolution, de l'industrie ».

VRAIMENT ?

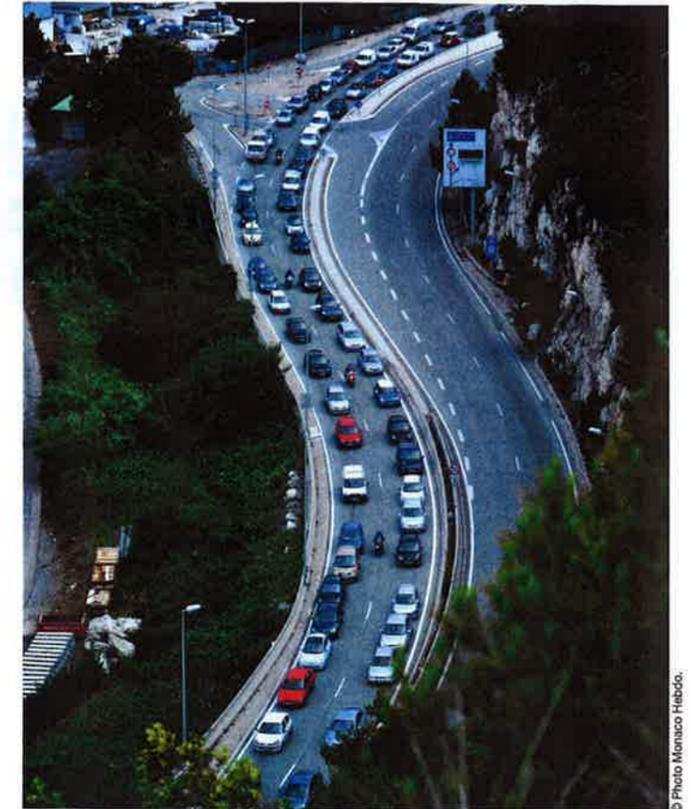
Ce secteur, dont le chiffre d'affaires a progressé de 2,7 % au 1^{er} trimestre 2017 par rapport à 2016 grâce à la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, a prouvé sa capacité de résilience. Certaines mesures mises en œuvre par le gouvernement montrent sa volonté de maintenir à Monaco une industrie compétitive et tournée vers les activités de pointe.

FAUT-IL S'ATTENDRE À DES PLANS SOCIAUX POUR CETTE RENTRÉE 2017 ?

Je ne sais pas.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA FRANCE POUR LA CRÉATION D'UNE CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE MONÉGASQUE AVANCENT ?

Les partenaires sociaux monégasques continuent de travailler avec les organismes paritaires français Association géné-



© Photo Monaco Hebdo

« CE PROBLÈME [DE CIRCULATION – N.D.L.R.] S'INTENSIFIERA DANS L'AVENIR, CAR MONACO AURA BESOIN D'AU MOINS 30000 SALARIÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR SOUTENIR SA CROISSANCE ET FINANCER SES RETRAITES »

rale des institutions de retraite des cadres (Agirc) et Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arcco) pour définir les modalités d'une sortie du régime français et reconstituer les carrières des ayant-droits. Au 1^{er} janvier 2019, l'Agirc et l'Arcco fusionneront avec un taux unique et un rendement insuffisant. Aussi avec l'USM nous avons demandé au gouvernement de faire avancer ce dossier en collaboration avec les caisses sociales monégasques. Un groupe de travail a été créé. La Caisse de retraite complémentaire monégasque (CRCM) verra le jour, mais cela demandera du temps, car c'est un dossier très technique.

brun@monacohebdo.mc

@Raphbrun

(1) Sources: bulletin de l'économie de l'IMSEE du 1^{er} trimestre 2017.